



Conseil économique et social

Distr. limitée
4 février 2015
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2015

3-5 février 2015

Point 8 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Reconduction et élargissement de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins et de son fonds autorenouvelable

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* la reconduction pour une période de cinq ans allant de 2016 à 2020 de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins, conformément aux dispositions du document original approuvé par le Conseil d'administration en 1991 (E/ICEF/1991/P/L.41), et modifie la capitalisation autorisée du fonds autorenouvelable sous-jacent en l'augmentant à 100 millions de dollars, sous réserve de l'apport de contributions à des fins spéciales;

2. *Approuve* l'utilisation du fonds autorenouvelable sous-jacent ainsi élargi pour financer l'approvisionnement rapide en produits autres que des vaccins (notamment en produits liés à la santé, à la nutrition, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi qu'à l'enseignement) et pour soutenir la conclusion d'accords de sous-traitance, lesquels donnent lieu à un approvisionnement assuré ou à une réduction des prix des vaccins et d'autres produits de base.

